Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 53 (1961)
Heft: 1

Artikel: Le syndicalisme et l'avenir des jeunes
Autor: Deppen, Robert
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-385173

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE SYNDICALE SUISSE

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Supplément trimestriel: «TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE»

53e année | Janvier 1961 | No 1

Le syndicalisme et l'avenir des jeunes

Par *Robert Deppen*

> Le monde est offert à tous les hommes pour être possédé par chacun d'eux avec l'aide de tous. *(G. Duhamel)*

I. Introduction

La formation et l'avenir des jeunes est bien l'un des plus importants problèmes qui se posent à notre génération. Il en est peu qui soient autant discutés – sans que cette volonté s'affirme pour obtenir un résultat pratique – et, en même temps, dont les conséquences soient aussi grandes. Celui qui se présente à nous est particulièrement difficile à résoudre, notamment dans le domaine économique et social. Ce problème de la jeunesse inspire un souci croissant.

Actuellement, l'homme est placé à une croisée de chemins; son choix est laborieux. Tout à la fois, il est aspiré par les techniques modernes et reste encore étrangement attaché, lié, enraciné même, à de vieilles traditions qui annihilent tout effort et dont il conviendrait de faire sauter résolument les cadres.

Certes, on est loin du temps où Voltaire écrivait: « Il ne faut pas apprendre à lire aux paysans, de peur qu'ils ne consentent plus à travailler la terre », mais il n'en reste pas moins que l'on a toutes les peines du monde à faire un saut dans l'avenir en faveur de la jeunesse. Pourtant, cette dernière ne représente-t-elle pas une fraction importante de la communauté? A ce titre, elle doit prendre la part qui lui revient au développement économique et à l'évolution sociale de cette communauté.

Dans la première partie du siècle dernier, l'apparition de la machine a bouleversé les conceptions de vie de l'époque. Sur le plan social, elle a aussi permis un changement sensible. Depuis lors, par à-coups, les progrès se sont succédé. Mais cette première révolution industrielle n'est qu'un pâle reflet de celle de nos jours qui transforme complètement nos manières de vivre et de penser. Notre horizon disparaît!

Au lendemain de la dernière guerre, l'esprit des chercheurs a sérieusement été mis à contribution. La situation s'est trouvée changée dans toutes les activités de la vie et dans toutes les parties du monde. Cette transformation touche non seulement les pays sous-développés, qui ont vu se modifier leur économie, mais les pays dits « avancés », dont l'économie, sous l'empire des techniques révolutionnaires, se modifie à une cadence plus rapide encore. L'esprit inventif de l'homme a permis à ce dernier la production de phénomènes nouveaux, la création de corps qui n'existaient pas dans la nature.

Cette intense évolution entraîne des possibilités nouvelles. L'ère des spécialisations apparaît. De plus en plus, les découvertes, les progrès de la technique offrent des débouchés supplémentaires et du travail à tout le monde, ouvrent enfin des perspectives nouvelles, surtout pour les jeunes.

a) Sur l'échiquier mondial

Dans la préface d'un livre consacré à la jeunesse, le directeur du BIT, M. David-A. Morse, dit notamment:

« Les aspirations sociales, les événements politiques, l'évolution de l'économie, les conquêtes de la technique, le progrès matériel, la diffusion du savoir, l'élévation des normes du travail, tous ces moteurs et bien d'autres encore, d'ailleurs étroitement liés, contribuent à l'édification rapide de nouvelles sociétés, qui seront très différentes de celles que nous avons connues et dans lesquelles vivront les enfants et les adolescents d'aujourd'hui, qui grandissent dans un monde en plein avenir, riche de perspectives nouvelles, mais lourd aussi de problèmes nouveaux et ardus.

» Ce sont ces enfants et ces jeunes gens, nés dans le tumulte des espoirs et des craintes de notre ère qui se sont ressentis de la guerre et des bouleversements sociaux, qui bénéficient de nos succès comme ils pâtiront de nos erreurs et de nos défaillances. Ce sont eux encore qui devront être au cœur de nos préoccupations ces prochaines années: leur avenir se confond avec l'avenir du monde. »

Hélas! la situation réelle se présente sous un jour moins souriant. Selon les estimations d'un pédagogue averti, le professeur G. Panchaud, la surface du globe compte 550 millions d'enfants âgés de 4 à 14 ans. Sur ce nombre, en 1948, 48% suivaient les écoles. En 1954, 55%, soit près de 300 millions d'enfants.

En d'autres termes, un peu plus de la moitié des enfants de la surface terrestre seulement reçoivent une éducation scolaire. Si en certains pays la préoccupation de l'heure est le perfectionnement d'un enseignement déjà dépassé, dans d'autres, malheureusement, on lutte toujours contre l'analphabétisme. Et nous sommes au siècle de l'énergie nucléaire et des voyages interplanétaires!

Face à cette évolution scientifique et économique, chaque pays s'efforce de procéder à des investissements considérables dans tous les secteurs possibles. Il doit en être de même pour la formation et l'avenir de la jeunesse. Ces placements de capitaux ne seront jamais trop importants pour assurer l'avenir de la génération montante et consolider la richesse du pays de demain.

b) En Suisse

Dans une étude datant de 1954: « L'enseignement secondaire et supérieur au service d'un plus grand nombre », le professeur Pierre Jaccard, de Lausanne, lance un appel pour augmenter le nombre de jeunes fréquentant les écoles supérieures et permettre l'obtention du Sésame pour un accès plus large à une formation plus complète.

Il signale qu'en Suisse nous nous laissons distancer par des pays conservateurs chez lesquels le nombre des étudiants augmente constamment, alors que nous enregistrons le phénomène inverse. Il s'étonne de ce déclin à un moment précisément où, comme partout ailleurs, la population s'accroît en nombre et jouit d'une incontestable prospérité.

Sur un plan général, aucune disposition n'autorise ou encore donne l'impulsion nécessaire à une telle opération. En effet, la Constitution fédérale, en son article 27, à côté d'une déclaration gentille à l'endroit de l'Ecole polytechnique fédérale, précise que:

« Les cantons pourvoient à l'instruction primaire, qui doit être suffisante et placée exclusivement sous la direction de l'autorité civile. Elle est obligatoire et, dans les écoles publiques, gratuite.

» Les écoles publiques doivent pouvoir être fréquentées par les adhérents de toutes les confessions sans qu'ils aient à souffrir d'aucune façon dans leur liberté de conscience ou de croyance. »

Le moins qu'on puisse dire est que ce texte constitutionnel fait aujourd'hui singulièrement démodé et manque d'élan, de chaleur.

D'autre part, l'homme de la rue, face à notre charte nationale, peut simplement se demander si ces dispositions sont toujours respectées dans leur intégralité.

II. Quelques données statistiques

La population tend à augmenter. Ce phénomène se vérifie à l'échelle mondiale comme nationale. En l'espace de cinquante ou soixante ans, la population aura pratiquement doublé. La population juvénile suit la même courbe. Cela pose des problèmes délicats et nombreux qui suffisent déjà à nous faire trébucher.

Nous sommes en mesure de contrôler très exactement le nombre de naissances annuel. Dès lors, pourquoi ces dernières années a-t-on connu dans la plupart de nos cantons des perturbations sérieuses en ce qui concerne les effectifs du corps enseignant et les locaux

abritant les élèves? Un décalage de plusieurs années permettait pourtant à coup sûr de prendre les mesures utiles.

La population suisse était de 5 039 000 habitants en 1956, de 5 240 000 habitants en 1959.

La population résidente, âgée de 5 à 19 ans. était de 620 791 personnes du sexe masculin, de 587 723 personnes du sexe féminin, au total 1 208 514 unités en 1959, soit un peu plus du cinquième de la population du pays.

En ce qui concerne le nombre d'élèves fréquentant les écoles, les données suivantes sont valables:

Ecoles	Années	Nombre d'élèves
1. Primaires	1956/1957	557 406
2. Secondaires	1956/1957	77 316
3. Moyennes inférieures . .	1956/1957	33 204

A l'addition, nous obtenons un chiffre total de *667 926 élèves,* ce qui représente par classe d'âge une moyenne théorique de *74 214 élèves.*

Nombre des jeunes gens ayant subi les examens de fin d'apprentissage:

Années	Nombre de candidats
1956	26 362
1957	26 900
1958	27 914
1959	28 608

Si l'on oppose ce nombre à celui des élèves quittant l'école, on obtient une part de 36%. Certes, par souci d'objectivité, il faut y ajouter les jeunes gens et les jeunes filles encore aux études. Pour les mêmes années 1956/1957, 15 437 élèves suivaient les cours des écoles supérieures. Même en admettant que ce cumul donne une moyenne de 50 à 55%, il se pose tout de même la question: *Que font les autres?* Doit-on en déduire que cet important contingent – chiffres de l'année 1956 – ne reçoit aucune formation professionnelle? Ce serait d'autant plus fâcheux et tragique à un moment où de tous côté des cris d'alarme sont lancés pour augmenter la main-d'œuvre en nombre et en qualité.

Est-il encore possible de passer à côté de si nombreux réservoirs de forces en les ignorant?

Mais poussons un peu plus avant dans ce domaine. Les dix technicums suisses reconnus totalisent le nombre d'étudiants suivant:

Années	Nombre d'étudiants	Nombre de diplômes délivrés
1956	3274	661
1957	3633	751
1959	4432	790

Actuellement, un nombre dix fois supérieur serait absolument indispensable pour satisfaire aux besoins de la grande industrie, de l'artisanat et de l'administration publique.

Dans l'enseignement universitaire, les mêmes constatations sont faites:

Années	Nombre d'étudiants	Années	Diplômes/ Doctorats délivrés
1948/1949	13 195	1946–1950	802
1950/1951	12 842	1951–1955	929
1955/1956	12 613	1956	903
1957/1958	13 599	1957	927
1959/1960	15 419	1958	880
		1959	849

En regard de ces chiffres, il faut encore tenir compte du nombre des licences décernées puisqu'un contingent appréciable d'étudiants terminent leurs études avec ce titre. Les licences, en moyenne, représentent les deux tiers du nombre des doctorats. En revanche, le tiers des licences ou des diplômes de doctorats sont délivrés à des étrangers, ce qui confirme les craintes émises par le professeur Pierre Jaccard.

III. Notre système scolaire suisse

Le système scolaire suisse est inexistant. Par contre, il existe une mosaïque constituée par vingt-cinq systèmes particuliers comportant des parois étanches. Est-ce véritablement dans l'intérêt du « petit homme », pour reprendre l'expression chère au distingué pédagogue Louis Meylan? Nous ne le pensons pas. Ce particularisme manque tout à la fois d'homogénéité et d'efficacité.

Dans tous les cantons, sous la pression des événements qui nous assaillent, les initiatives sont nombreuses. Elles fourmillent même. Mais si louables fussent-elles, elles restent désespérément éparpillées et c'est le plus cruel. Uniquement sur le plan romand, plusieurs réformes scolaires sont à l'étude et elles se font toutes en vase clos.

Une question, entre autres, revient constamment en surface: la fréquentation des écoles secondaires. Dans les milieux modestes, la retenue des parents à faire suivre l'école secondaire à leurs enfants est manifeste. Ceux-là ne sont-ils pas conscients que les chances au départ ne sont pas les mêmes? Ne redoutent-ils pas une élimination brutale, voire une humiliation risquant de marquer pour longtemps leur progéniture?

En retenant la question pécuniaire, comment s'expliquer autrement le très faible pourcentage d'élèves ou d'étudiants en provenance de milieux de salariés modestes ou de la campagne?

Quoi qu'on veuille, dans les établissements secondaires, la sélection se fait surtout au détriment des économiquement faibles. Les enfants

de ces derniers partent avec un sérieux retard dû à la préparation insuffisante du milieu familial. Des moyens financiers limités comme aussi la préparation intellectuelle des parents qui ne peuvent toujours venir en aide à leurs enfants font le reste et créent l'handicap sérieux.

Le meilleur collège n'est certes pas celui où le pourcentage de succès est le plus grand. Il faut lutter contre le « sophisme » de l'élimination, comme l'écrivait Louis Meylan.

En parlant de l'instruction, Alexandre Vinet disait déjà fort justement:

« Il est possible que les classes qui ont du loisir pour la pensée entrent dans de meilleures voies de la civilisation sans y entraîner avec elles les classes laborieuses. »

Le système scolaire pèche sérieusement à sa base et nous en trouvons une preuve dans le canton de Vaud qui procède à l'élimination des élèves dans les classes supérieures. En effet, l'exposé des motifs du projet de loi sur l'instruction publique primaire et l'enseignement ménager postscolaire de 1960 (page 405 BGC) dit:

« L'article 26 introduit une notion nouvelle, celle d'un examen d'admission. Cet examen est nécessaire.

» 3. Pour éliminer les candidats qui ne peuvent être reçus, faute de place. » (Art. 26.)

Un tel aveu d'incompétence dans l'exposé des motifs d'une loi d'avenir est plus qu'une faute, c'est un crime.

Est-il encore besoin de mentionner le manque manifeste de coordination entre les divers enseignements, l'absence de passerelles pour permettre le passage d'une section à une autre? Est-il indispensable de préciser qu'un élève qui a obtenu sa maturité commerciale à l'Ecole de commerce de Lausanne ne peut entrer notamment à la Faculté de droit de l'Université de Lausanne, mais que cette faculté lui est offerte dans les autres alma mater de la Suisse romande ou de Berne?

En bref, il y a de sérieuses raisons de croire que les jeunes gens sortant des écoles publiques ne reçoivent pas l'enseignement adéquat adapté aux besoins de notre époque.

Il est non moins certain que le nombre d'élèves fréquentant les écoles secondaires et supérieures est dérisoirement faible.

Le jeune homme ou la jeune fille sortant de l'école doit être préparé au mieux pour son départ dans cette autre longue école: *celle de la vie.* Il faudra donc l'aider efficacement pour qu'il trouve une profession de son choix, répondant à ses goûts et à ses aspirations, l'armer pour lui permettre de ne pas être désemparé devant les techniques nouvelles et faire en sorte que la direction qu'il a à prendre ne soit pas seulement donnée par les besoins de l'économie...

IV. Position de la Suisse romande

Que représente dans notre pays cet important territoire formé de cinq cantons et demi (en tenant compte du Jura bernois) et groupant environ 1,2 million d'habitants? Que représente donc cette Suisse romande face à la Suisse alémanique ou à la Suisse italienne?

Pour le professeur David Lasserre, cette expression ne correspond à aucune réalité politique, confessionnelle, culturelle, historique, économique ou géographique. Certes, ces diversités ne peuvent être contestées. Mais nous y trouvons aussi certaines unités.

Unité tout d'abord de sauvegarder jalousement cette minorité latine.

Unité ensuite de la langue.

Unité encore en face de la culture française.

La Suisse romande peut donc bien former cette entité linguistique et nous sentons mieux cette unité dès l'instant où nous franchissons la frontière démarquée par la Sarine.

Dans *Besoin de grandeur,* C.-F. Ramuz a dit:

« Besoin pour nous Romands de prendre conscience, d'unir nos forces. »

Ce même besoin ne pourrait-il pas aussi nous aider à servir une école romande unifiée au moins dans certains de ses aspects?

V. Un pas vers une école romande

« La culture est ce qui se prolonge », a dit Ramuz. Il faut donner à chacun qui constituera ou dirigera la société de demain de faire au mieux des humanités au sens large du terme.

S'inspirant de ce principe, la Société pédagogique romande (SPR) a déjà inscrit à l'ordre du jour de son prochain congrès 1962 le thème *Vers une école romande.*

Il s'agit d'une harmonisation des diverses organisations scolaires cantonales. A l'heure actuelle, nous sommes pratiquement au point mort tant l'autonomie des cantons est jalousement gardée. Le seul organe de liaison, dit M. Albert Picot, ancien conseiller d'Etat genevois, est la conférence des conseillers d'Etat – chefs du Département de l'instruction publique – de la Suisse latine, qui ne dure que vingt-quatre heures par an et qui est autant une excursion à la campagne qu'une séance de travail.

Cette harmonisation désirée avec combien de raisons par le corps enseignant est surtout justifiée par:

a) l'écriture différente d'un canton à l'autre (Vaud connaît la vaudoise, Genève la scripte, d'autres l'anglaise);

b) la diversité des manuels scolaires (surtout en lecture et en arithmétique);

c) la fin de l'année scolaire variable;

d) la formation différente des maîtres;

e) l'âge d'entrée à l'école secondaire;

f) le programme scolaire et d'autres encore.

En cette période de haute conjoncture, les migrations de main-d'œuvre sont nombreuses et fréquentes. En 1959, la ville de La Chaux--de-Fonds a reçu des familles totalisant 103 enfants, de quoi ouvrir trois à quatre classes. Mais, dans le même temps, 126 écoliers sont partis à destination d'autres cantons romands.

A Genève, pendant les huit premiers mois de l'année écoulée, il est arrivé 346 enfants: capacité 13 classes.

Dans la même période, la ville de Nyon connaît l'arrivée d'une quarantaine d'élèves.

Enfin signalons encore que le canton de Fribourg compte 64 000 ressortissants vivant hors du canton, selon le recensement de 1950. Ce chiffre a certainement augmenté depuis lors. Chaque déplacement sous-entend une adaptation pénible pour les enfants.

Etant donné la diversité des système scolaires et des programmes comme des manuels, les enfants prenant pied dans une nouvelle localité sont complètement déroutés. Il s'ensuit des retards regrettables souvent difficiles à combler.

Présentement, les réformes scolaires en cours ou terminées en Suisse romande se font en reportant pour de nombreuses années les mêmes erreurs et les mêmes cloisonnements.

Au vu de cette situation, qui permet seulement d'effleurer le problème de l'école primaire, il n'y a donc rien de surprenant, bien au contraire, que le corps enseignant se préoccupe de cette question et s'assure, pour en garantir le succès, tous les appuis nécessaires, dont ceux des milieux syndicaux.

La commission d'étude constituée à cet effet mérite donc toute notre aide dans l'intérêt de la société de demain et d'un syndicalisme évolué.

VI. Conséquences pour le mouvement syndical

Les conséquences d'une action de ce genre peuvent être d'importance et nous devons nous y intéresser. C'est d'ailleurs ce qu'a compris le Comité syndical – comité directeur de l'Union syndicale suisse – qui donne un appui sans réserve à l'initiative du corps enseignant romand, et c'est très heureux. Cet appui ne sera pas que moral, mais effectif. Ainsi, les collègues seront informés par la *Correspondance syndicale suisse* et leurs journaux syndicaux, les cours de week-ends et de toute autre manière encore quant aux progrès réalisés. Notre rôle de syndicaliste n'est pas de nous préoccuper des jeunes seulement au moment où ils sont pris dans le circuit écono-

mique, mais quelques années plus tôt, lorsqu'ils sont encore sur les bancs d'école. Cette saine propagande n'a-t-elle pas été trop négligée jusqu'à maintenant? Le diplôme scolaire est un « passeport économique », comme dit M. P.-A. Dentan dans la *Gazette de Lausanne.* Il doit assurer le plus de facilités possible.

Ces questions ainsi soulevées nous font constater avec amertume combien les questions culturelles sont encore au second plan de nos préoccupations. Certes, il faut bien admettre qu'aujourd'hui comme hier le syndicalisme consacre le meilleur de son temps à la revendication. Pour peu que l'on y ajoute le recrutement, activité quasi inconnue dans les pays nordiques – les salariés de toutes conditions étant là-bas organisés – il reste fort peu de temps pour les questions culturelles. Mais nous n'oublions pas que deux salariés sur trois en moyenne, sans contribution aucune, bénéficient pratiquement des fruits du travail syndical sans en éprouver la moindre vergogne. Mais cela ne résout rien pour autant.

Les réserves faites dans nos milieux sont compréhensibles lorsqu'on dit ne pouvoir s'occuper des choses de l'esprit après une dure journée de labeur entraînant une sérieuse fatigue physique ou que l'esprit est complètement accaparé par des soucis pécuniaires. Il est vrai aussi que la condition première à plus de culture chez le salarié est un standard de vie amélioré, un temps de travail réduit. Justement, la réduction de l'horaire de travail pose le problème de l'occupation des loisirs et il faut veiller à ce que les aspirations du travailleur partent dans la bonne direction.

Sans doute, l'Union syndicale suisse et les fédérations qui la composent ainsi que la Centrale suisse d'éducation ouvrière ne sont pas inactives. Les conférences et cours de week-ends organisés par les unes et les autres sont fréquents comme est fréquente aussi l'utilisation de films ou la mise à contribution des conférenciers choisis par la Centrale d'éducation ouvrière. Il ne faut pas décourager les efforts très louables des Bruno Muralt, André Ghelfi, Pierre Reymond et de tant d'autres qui œuvrent sur le plan local, mais on ne saurait s'empêcher d'admettre que ces essais devraient être généralisés et recevoir une plus large audience. Nous devrions envisager l'éducation des travailleurs avec des moyens financiers considérablement augmentés. En bref, un syndicalisme plus dynamique et plus audacieux dans le domaine culturel est absolument indispensable. Puisse donc ce vœu trouver un début de réalisation en ces premiers jours de l'année 1961.

VII. Conclusion

La lecture des quelques propos qui précèdent peut les faire considérer comme empreints d'une note pessimiste. Pourtant, notre intention fut de rester réaliste. Mais il est vrai que la situation faite à nos

jeunes n'est pas particulièrement brillante, ce qui explique dans un certain sens une sorte de rupture entre générations.

Dans son discours de début d'année, s'adressant aux jeunes, le nouveau président de la Confédération, le Dr Wahlen, s'exprime:

« Nous avons besoin de votre collaboration. Nous savons que vous grandissez dans d'autres conditions que celles dont notre génération fut entourée et nous comprenons que vous soyez confrontés à des problèmes qui ne nous préoccupèrent pas au même degré. Si cela obscurcit parfois les rapports de compréhension entre jeunes et vieux, n'oublions pas que vous nous devancez à maints égards et nous avons confiance en vous. »

Cette position nette du premier magistrat de la Confédération, nous la trouvons aussi dans la Déclaration des droits de l'enfant adoptée le 20 novembre 1959 par l'Assemblée générale des Nations Unies. Le principe 7 de la déclaration précise notamment:

« L'enfant a droit à une éducation qui doit être gratuite et obligatoire au moins aux niveaux élémentaires. Il doit bénéficier d'une éducation qui contribue à sa culture générale et lui permette, dans des conditions d'égalité de chances, de développer ses facultés, son jugement personnel et son sens des responsabilités morales et sociales, et de devenir un membre utile de la société.

» L'intérêt supérieur de l'enfant doit être le guide de ceux qui ont la responsabilité de son éducation et de son orientation; cette responsabilité incombe en priorité à ses parents. »

Le credo du mouvement syndical libre en Suisse ne doit pas être différent. Il doit contribuer toujours plus à aider au maximum la jeunesse. Celle-ci doit obtenir de ses aînés et de la société en général:

a) une base solide pour son travail futur;

b) un développement corporel et mental harmonieux;

c) des loisirs appropriés;

d) une totale confiance en la société et en l'avenir;

e) enfin et surtout une aide sans réserve pour son éducation et sa formation adaptées aux besoins nouveaux.

Dans une véritable démocratie, tous ceux qui sont capables et qui marquent une volonté réelle de se former et de faire des études doivent pouvoir réussir sans autre préoccupation pécuniaire.

Si nous aussi syndicalistes sommes pénétrés de cette volonté, et décidés à cette réalisation, alors nous ferons œuvre méritoire pour les jeunes, pour la société de demain et, partant, pour notre propre cause.